



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE RÈGLEMENT

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Caroline Choquette, directrice générale et greffière-trésorière QUE :

Lors de la session régulière de conseil tenue le 12 janvier 2026, les membres du conseil ont adopté le règlement 380-2026 : intitulé : Règlement numéro 380-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 181-2003 de la Municipalité de Roxton visant à encadrer l'apparence des conteneurs et la superficie maximale autorisée pour les prêt-à-camper.

Le 12 mars 2026 la MRC d'Acton a émis le certificat de conformité au schéma d'aménagement. Le règlement est donc entré en vigueur conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le 12 mars 2026.

Toute personne intéressée à prendre connaissance de ce règlement peut le faire en s'adressant au bureau municipal, au 216, rang Ste-Geneviève, aux heures régulières d'ouverture du bureau municipal, soit du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et 13h00 à 17h00.

DONNÉ à Roxton Falls ce 27^e jour du mois de mars de l'année deux mille vingt-six (2026).

signé Caroline Choquette

Caroline Choquette
Directrice générale et
greffière-trésorière